

Mairie de Mirabel aux Baronnies

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le mercredi 2 décembre 2015 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 26 novembre, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence du Maire, Cristian Cornillac.

Nombre de conseillers en exercice : 19, présents : 15, votants : 18.

Présents : Allais, Bérenger, Brémond, Brusseau, Corbel, Cornillac, Diasparra, Donzet, Duprat, Duval, Fériaud, Giovanelli, Montaud, Pascal, Trolet. Absents : Borel (pouvoir à Fériaud), Ponzo (excusé), Villemin (pouvoir à Trolet), Zamora (pouvoir à Donzet). M. Bérenger est désigné Secrétaire de séance. La séance ouverte.

Conseil municipal du 2 décembre 2015

Compte rendu

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18 heures 30. Le compte rendu du 16 octobre 2015 est adopté à l'unanimité et M. Bérenger est désigné comme secrétaire de séance.

Lancement de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme

Le Conseil décide d'organiser un conseil municipal, le 18 décembre, spécialement consacré à la question.

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

1° Fusion des quatre communautés de communes des « Baronnies drômoises »

Le Maire expose que la fusion des quatre communautés de communes des « Baronnies drômoises » aura pour effet, sur 97 délégués, d'en attribuer 4 à Mirabel ; les impôts intercommunaux augmenteront fortement, du fait de l'harmonisation des compétences entre les quatre communautés de communes. Après en avoir délibéré, le Conseil rejette le projet de schéma, pour cette fusion, par 10 contre, 6 abstentions et 2 pour.

2° Fusion des syndicats des rives de l'Eygues

Le Maire expose l'intérêt de la fusion des syndicats des rives de l'Eygues. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le projet, pour cette fusion, par 1 voix pour et 17 abstentions.

Personnel

1° Décision modificative

Le Maire expose qu'il faut prévoir une décision modificative 30 650 € pour payer les frais de personnel de décembre, financée par virement sur les chapitres 011 et 65. À titre indicatif, la DGF¹ de l'État est passée de 206 000 en 2013 à 156 000 € en 2015 et devrait se situer autour de 118 000 € en 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité.

2° Astreinte d'exploitation d'un cantonnier – Convention avec le Rieu

Pour décharger un peu les deux agents du syndicat du Rieu (eau potable), le Maire expose qu'il serait possible, par convention avec Mirabel, de confier une semaine d'astreinte d'exploitation par mois à l'agent municipal également en charge de la station d'épuration. Il est proposé de signer une convention avec le Rieu pour formaliser cet accord à compter du 1^{er} janvier 2016. Après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré,

3° Journée de solidarité

Le Maire expose que, suite au conseil du 24 juin, le CTP² du Centre de Gestion a émis un avis favorable au choix du lundi de Pentecôte comme journée travaillée de solidarité. Il s'agit

¹ DGF : Dotation globale de fonctionnement.

² CTP : Comité technique paritaire.

d'entériner cet avis. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité.

Délégation au Maire pour petites décisions modificatives de fin d'année

Le Maire expose qu'il s'agit de permettre au Maire de prendre les décisions modificatives d'ajustement de fin d'année demandées par la Perception. Ces décisions figureront dans le registre des délibérations qui sera signé par les Conseillers municipaux lors du prochain conseil (en principe, en janvier). Le Conseil approuve à l'unanimité.

Signature du contrat Enfance Jeunesse 2015-2018

Le Maire expose qu'il s'agit de renouveler le contrat pluriannuel pour la garderie avec la CAF³. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité.

Signature d'un acte administratif de cession gratuite et d'un acte d'échange

1° Acte administratif avec M. Alain Robert, quartier Les Trailles (parcelle E-275). Il s'agit de la partie de terrain correspondant à l'existence d'un emplacement réservé au profit de la commune pour l'élargissement du chemin rural pour le passage des engins agricoles. Cette cession aura pour effet de ne plus grever la parcelle de M. Robert d'une servitude d'urbanisme. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de donner pouvoir au Maire de dresser un acte administratif, de le signer et d'en suivre l'exécution.

2° Acte administratif d'échange avec M. Martinez, quartier Roussinas. La Commune cède une parcelle de 839m² à M. Martinez en contrepartie d'une servitude de passage située au nord de sa propriété qui sera éteinte. Seules seront maintenues les servitudes de tréfonds existantes. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de donner pouvoir au Maire de dresser un acte administratif, de le signer et d'en suivre l'exécution.

3° Acte administratif de cession avec Mme Chapuis-Dorian, quartier les Montées (parcelle A-156). Le Maire informe qu'après vérification, une erreur a été relevée sur le logiciel de la Direction Générale des Finances Publiques. L'acte administratif en question a déjà été signé et publié aux hypothèques de Valence en 2005 mais la mise à jour du relevé de propriété n'avait pas été réalisée. Après échange avec les services concernés, cette erreur a effectivement été rectifiée.

Soutiens

1° *Délibération de soutien aux casernes de pompiers*

2° *Motion de soutien au service de prévention spécialisée de la CCVE⁴*

La délibération et la motion sont adoptées à l'unanimité.

Questions diverses

1° *La sirène de Mirabel*

Le Préfet nous informe que la sirène de Mirabel ne fait plus partie du réseau d'alerte nationale, parce que le village se trouve dorénavant hors des périmètres d'installation nucléaire et de risque d'inondation à cinétique rapide ; il propose de céder la sirène gratuitement, pour déclencher une alerte si un événement imminent survenait sur le territoire, afin de l'activer manuellement (accident lors d'un transport de matières dangereuses, par exemple). Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la proposition du Préfet.

2° *Plan communal de sauvegarde*

Pour la finalisation du plan de sauvegarde, le Conseil répartit des élus dans les différentes fiches actions.

La séance est close à 20 heures.

³ CAF : Caisse d'Allocations familiales.

⁴ CCVE : Communauté de communes du Val d'Eygues.

La Secrétaire,
Guy BÉRENGER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GB', written over a horizontal line.